

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le vendredi 10 juillet 2020 à 18 h 45, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Wapalleria à huis clos (compte tenu de la crise sanitaire du Covid 19) sous la présidence de Monsieur BRUNET Bernard, maire.

Étaient présents : M. BRUNET Bernard, Mme COURTILLET Jennifer, Mme RAYMUNDIE Raymonde, M. COSNARD Pierre, Mme PION Christelle, Mme BRUNEAU Christelle, M. LEMAITRE Pierre, Mme BRIFFARD Alexandra, Mme TABURET Sandrine, M. COLANGE Alain, Mme HAVET Justine, M. DIAS FERREIRA Baptiste.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. LECAT François à M. COSNARD Pierre

M. MAUTAENT Hantz à M. BRUNET Bernard

Absent excusé : M. BUCHER Hervé

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme BRUNEAU Christelle a été nommée secrétaire de séance.

Point unique : désignation des délégués du conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le conseil Municipal s'est réuni en application des articles L.283 à L.293 et R131 à R148 du code électoral afin de procéder à la désignation des délégués du conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

En application de l'article R.133 du code électoral, un bureau présidé par le maire, M. BRUNET, et comprenant les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents a été mis en place à savoir : Mme RAYMUNDIE, M. COSNARD, M. DIAS FERREIRA, Mme HAVET.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil Municipal doit élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Le maire a ensuite invité le conseil Municipal à procéder à l'élection de ces délégués et a rappelé le mode de scrutin.

Une seule liste s'est présentée avec en tête de liste, M. BRUNET.

A l'issue du scrutin, la liste de M. BRUNET a obtenu 14 suffrages désignant 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Sont désignés délégués titulaires : M. BRUNET, Mme COURTILLET, M. LECAT.

Sont désignés délégués suppléants : Mme HAVET, M. COLANGE, Mme TABURET.

Les résultats proclamés, un procès-verbal (annexé) a été dressé en trois exemplaires répartis de la façon suivante :

- Un destiné à l'affichage à la porte de la mairie,
- Un conservé au secrétariat de la mairie,
- Un transmis aussitôt à M. le Préfet de la Seine-Maritime.

La séance est levée à 19h40.

